

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 12 MARS 2015

L'an deux mil quinze et le douze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ**

Présents : Mmes BERSANS, CLASTRE, BRUN, HOURS, LACAVE-PISTAA MM. BERNADAS, MARSAGUET, PIAT, MICHON, SANCHEZ, MEGE, TIRET-CANDELE, DUPOUY.

Absents-excuses : M. VALTON ;

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 février 2015

Approuvé à l'unanimité des présents

2°) Approbation du compte de gestion 2014

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor, à la clôture de l'exercice.

Les opérations de l'exercice et les résultats sont soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2014 de la commune,

Approuvée à l'unanimité des présents

3°) Vote du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Florent BERNADAS, Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

• **Investissement** :

Dépenses :	Prévus :	554 007,00
	Réalisé :	401 964,87
	Reste à réaliser :	0

Recettes :	Prévus :	554 007,00
	Réalisé :	527 935,30
	Reste à réaliser :	0

• **Fonctionnement** :

Dépenses :	Prévus :	404 886,00
	Réalisé :	373 353,92

	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévus :	404 886,00
	Réalisé :	425 754,64
	Reste à réaliser :	0,00

• **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	125 970,43
Fonctionnement :	52 400,72
Résultat global :	178 371,15

Approuvée à l'unanimité des présents

Comme le veut la loi, Mme le Maire n'a pas voté le Compte Administratif

4°) Affectation des résultats 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	16 404,27
- Un excédent reporté de :	35 996,45
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	52 400,72
- Un excédent d'investissement de :	125 970,43
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un excédent de financement de :	125 970,43

Les résultats seront reportés au budget 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT :	52 400,72
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	52 400,72

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 125 970,43

Approuvée à l'unanimité des présents

5°) Approbation de la convention de mutualisation relative à l'instruction des autorisations des droits du sol (ADS)

A compter du 1^{er} mai 2015 pour les déclarations préalables et à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les autres demandes (PC...) les services de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn assureront l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour le compte de ses communes membres en lieu et place des services de l'Etat (DDTM). **En effet, les services de la DDTM n'instruiront plus les ADS pour le compte des communes.**

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

6°) Prise de décision au nom de la commune en matière d'urbanisme

Concomitamment à l'instruction des autorisations des droits du sol par la Communauté des communes du Mieu de Béarn, les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'Urbanisme seront délivrées **au nom de la commune** à compter du **01/05/2015** pour ce qui concerne les déclarations préalables et à compter du **01/07/2015** pour l'ensemble des autres actes.

Jusqu'à maintenant, les décisions étaient délivrées au nom de l'Etat.

7°) Divers

a) Le Conseil Municipal organise le bureau de vote pour les élections départementales qui auront lieu les dimanche 22 et 29 mars 2015.

b) Comité des fêtes :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les co-présidents du Comité des Fêtes ont démissionné. Un appel à candidature est lancé.

c) Mme le Maire informe que, suite à l'incendie de la maison située chemin Montis, une procédure de péril non imminent est mis en œuvre. En effet, les restes de la maison menacent ruine et présentent un danger pour les usagers de la maison et de la voie communale.

d) **Accessibilité handicapés**

Des travaux de mise aux normes de la cantine, l'église et la maison pour tous sont imposés par l'Etat pour permettre l'accès des bâtiments publics aux handicapés. Les travaux de mise aux normes sont à la charge de la commune. Afin de pouvoir échelonner les travaux et surtout la dépense, un prévisionnel doit être établi avant septembre 2015.

e) FNACA : manifestation à Lasseube le 19 mars 2014 à 18h

f) Le FC Oloron cyclisme « souvenir Bernard BECAAS » organisera une course le 17 mai 2015 avec passage sur Aubertin.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22 h 50

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 12 MARS 2015**

Suivent les signatures des présents :

NOMS	PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
RODRIGUEZ	Martine	Maire	
BERNADAS	Florent	1 ^{er} adjoint	
BERSANS	Sandrine	2 ^{ème} adjointe	
MARSAGUET	Pierre	3 ^{ème} adjoint	
SANCHEZ	Jérôme	Conseiller municipal	
HOURS	Sandrine	Conseillère municipale	
MICHON	Olivier	Conseiller municipal	
PIAT	Jean	Conseiller municipal	
DUPOUY	Serge	Conseiller municipal	
MEGE	Georges	Conseiller municipal	
VALTON	Antonin	Conseiller municipal	Absent-excuse
LACAVE-PISTAA	Sarah	Conseillère municipale	
BRUN	Isabelle	Conseillère municipale	
TIRET-CANDELE	Didier	Conseillère municipale	
CLASTRE	Françoise	Conseillère Municipale	